

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**2022/16/12/15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

**Date de convocation :**  
**07/12/2022**

**Convocation affichée le :**  
**07/12/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Procuration (s) : 2**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 21/12/2022.....  
Certifié exécutoire le 21/12/2022  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 21/12/2022  
Le Maire,  
Hervé LE FLOCH



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOCH, Maire.

Etaient présents : LE FLOCH Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLES Christophe.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**15- RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2023 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en 2023, conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la collectivité sera chargée d'organiser les opérations du recensement de la population.

Pour 2023, la campagne de recensement s'étalera du 19 janvier au 18 février 2023. L'enquête sera conduite en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes, qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat. La participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune de Gourin pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élèvera à 7 600 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de :

- Créer 10 postes d'agents recenseurs (en raison du découpage du territoire communal en 12 districts)
- Fixer leur rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet par référence à l'indice brut 382 sur la base d'un accroissement temporaire d'activité

Les agents participeront aux deux demi-journées de formation, à la journée de repérage sur le terrain et à la journée de mise sous plis (information aux habitants).

Ils seront indemnisés pour leurs frais kilométriques selon le barème réglementaire en vigueur.

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DECIDE** de créer 10 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement sur les 12 districts du territoire communal,

**FIXE** la rémunération des agents recenseurs sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet par référence à l'indice brut 382 (accroissement temporaire d'activité).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.